

<http://ugtg.org/spip.php?article2179>



Communiqué de soutien de l'UPLG à l'UGTG à l'occasion du procès de Charly LENDO le 20 janvier 2015 à Pointe-à-Pitre



- Actualité -
Date de mise en ligne mardi 20 janvier 2015

Copyright © UGTG.org - Tous droits réservés

L'UPLG exprime son soutien total à l'UGTG confrontée encore une fois à la répression antisyndicale. Le mardi 20 janvier 2015, c'est Charly LENDO ancien Secrétaire Général adjoint de l'UGTG qui est trainé devant le tribunal de Pointe-à-Pitre sous le chef d'accusation : homicide involontaire. Il aurait selon la justice française joué indirectement un rôle dans le décès d'un jeune motard qui s'est tué en heurtant un barrage en février 2009 à Saint François.

L'UPLG s'interroge sur les motivations réelles qui pousse l'état colonial à organisé un tel procès. Pourquoi Charly LENDO ? Pourquoi le 20 janvier ?

En visant un haut responsable de l'UGTG et du LKP à l'occasion du grand mouvement populaire de 2009 qui a ébranlé les fondements de la société coloniale en Guadeloupe, la justice coloniale cherche à faire payer à l'UGTG, au mouvement syndical guadeloupéen et au peuple Guadeloupéen d'avoir osé se tenir debout pour dire non à la pwofitation, non à l'exploitation des plus pauvres et non à la domination coloniale.

L'UPLG dénonce ce procès arbitraire.

L'UPLG dénonce l'hypocrisie de l'état français qui veut se faire passer pour le champion des défenseurs des libertés démocratiques alors qu'il piétine les libertés syndicales au quotidien en Guadeloupe.

L'UPLG exige la relaxe immédiate de Charly LENDO

L'UPLG appelle tous ses militants et sympathisants, les démocrates et l'ensemble du peuple guadeloupéen à participer nombreux au rassemblement du mardi 20 janvier 2015 à 14 h devant le tribunal correctionnel de Pointe-à-Pitre.

**Konba la-sa sé on konba a lasentfanmi.
Nou paka fè dèyè !**

Jou nou ké mété a jounou pòkò vwè jou !

Pointe-à-Pitre le 17 janvier 2015.

Le Secrétaire Général

*Marie-Christine MYRE-QUIDAL
(0690 38 81 26)*